



CONSEIL

MUNICIPAL

JEUDI 24 OCTOBRE 2019

# Ordre du jour

1. Mutualisation du service « Bâtiments » avec la commune de Saint-Caradec : accompagnement du CDG 22
2. Mise en place de groupements de commandes avec les collectivités de Le Quillio, Saint-Caradec et Saint-Gilles-Vieux-Marché : accompagnement du CDG 22
3. Validation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
4. Projet de radiotéléphonie Orange à Pont-Alpin (Mûr-de-Bretagne)
5. Nouveau règlement intérieur ALSH « Le petit monde »
6. Modification des statuts du Syndicat mixte KERNE UHEL
7. Viabilisation téléphonique logements locatifs Côtes d'Armor Habitat
8. Sécurisation de l'alimentation électrique de la plage de Landroannec
9. Etudes sur la restauration de la Chapelle Sainte-Suzanne – demandes de subventions

## Ordre du jour (suite)

10. Etudes sur la restauration de la chapelle Saint-Pabu – demande de subventions
11. Budget général : décision modificative - dotation aux amortissements
12. Création d'un point de vente pour les producteurs locaux – attribution des marchés de travaux (lots 1 et 4) : validation de la CAO du 16/09/19
13. Création d'un point de vente pour producteurs locaux : avenant au marché de maîtrise d'œuvre - validation de la CAO du 16/09/19
14. Cession de logements locatifs par le CIAS à St-Guen : avis de la commune de Guerlédan
15. Personnel communal : modification du tableau des effectifs
16. Questions diverses

## 1 – Mutualisation du service « Bâtiments » avec la commune de St-Caradec : accompagnement CDG 22

→ Poursuite de la démarche - répartition du coût de la mission du CDG 22 – estimation 87 H de travail :

Communes	Clé de répartition	Soit un montant de
Guerlédan	69,00 %	3 902€
St Caradec	31,00 %	1 753 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>5 655€</b>

### Délibération proposée :

- **VALIDE** la mission d'accompagnement du CDG 22, la répartition du coût proposée, soit 3 902 € pour la commune de GUERLÉDAN.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## 2 – Mise en place de groupements de commandes avec Le Quillio, St-Caradec, St-Gilles-Vieux-Marché : accompagnement CDG 22

- Poursuite de la démarche - répartition du coût – estimation 40 heures de travail :

Communes	Clé de répartition	Soit un montant de
<b>Guerlédan</b>	55,00 %	1 430 €
<b>St Caradec</b>	26,00 %	676 €
<b>Le Quillio</b>	11,00 %	286 €
<b>St Gilles Vieux Marché</b>	8,00 %	208 €
<b>Total</b>	100 %	2 600€

### Délibération proposée :

- **VALIDE** la mission d'accompagnement du CDG 22, la répartition du coût proposée, soit 1 430 € pour la commune de Guerlédan.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

### 3 – Validation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

○ article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

→ Présentation rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice

#### Délibération proposée :

- **PREND ACTE** du rapport concernant le service public de l'eau potable pour l'exercice 2018.

# L'INF Eau

La feuille d'information sur l'eau potable

## 2018



## GUERLEDAN (EX MUR-DE-BRETAGNE)

(Café à portée de main 2018  
sur le site [www.inf-eau.fr](http://www.inf-eau.fr))

### TERRITOIRE

2 600 habitants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune de MUR-DE-BRETAGNE a quitté la communauté de communes du PONTIVY COMMUNAUTE.

Elle s'est Agréement regroupée avec la commune de SAINT-GUEN pour former la commune nouvelle de GUERLEDAN.

La commune nouvelle organise le service d'eau potable sur le territoire de l'ex commune de MUR-DE-BRETAGNE.

La population desservie est de 2 600 habitants.



Le service est organisé par la commune

### EXPLOITATION

par la société STGS  
En affermage

La société STGS a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la performance du service.

La commune paie la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 1 398 abonnés (en baisse de 0,44 % par rapport à 2017).



### PRODUCTION

5 ressources

■ Des ressources propres à la commune :  
3 Captages ont fourni 167 494 m<sup>3</sup> d'eau traitée.

■ Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 22 520 m<sup>3</sup> :  
- Syndicat de l'Ilvenn a fourni 11 000 m<sup>3</sup>,  
- Syndicat Mida Karne Lihel a fourni 11 520 m<sup>3</sup>.



■ LOCAL ■ IMPORT

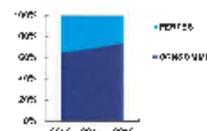
### DISTRIBUTION

Un réseau de 80 km  
144 080 m<sup>3</sup> consommés

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 134 389 m<sup>3</sup> soit en moyenne 142 litres par habitant et par jour et les abonnés Industriels ou gros consommateurs 9 297 m<sup>3</sup>, soit un total de 144 086 m<sup>3</sup> (en baisse de 0,30 % par rapport à 2017).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau de service (arrosages du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 73,7 % en 2018 (il était de 68,5 % en 2017).

Le taux de renouvellement du réseau est de 0,4 %.



Rendement du réseau

### PRIX

378,95 € pour 120 m<sup>3</sup>

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> paiera 378,95 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2018, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 3,16 €/m<sup>3</sup> +0,37 % par rapport à 2018.

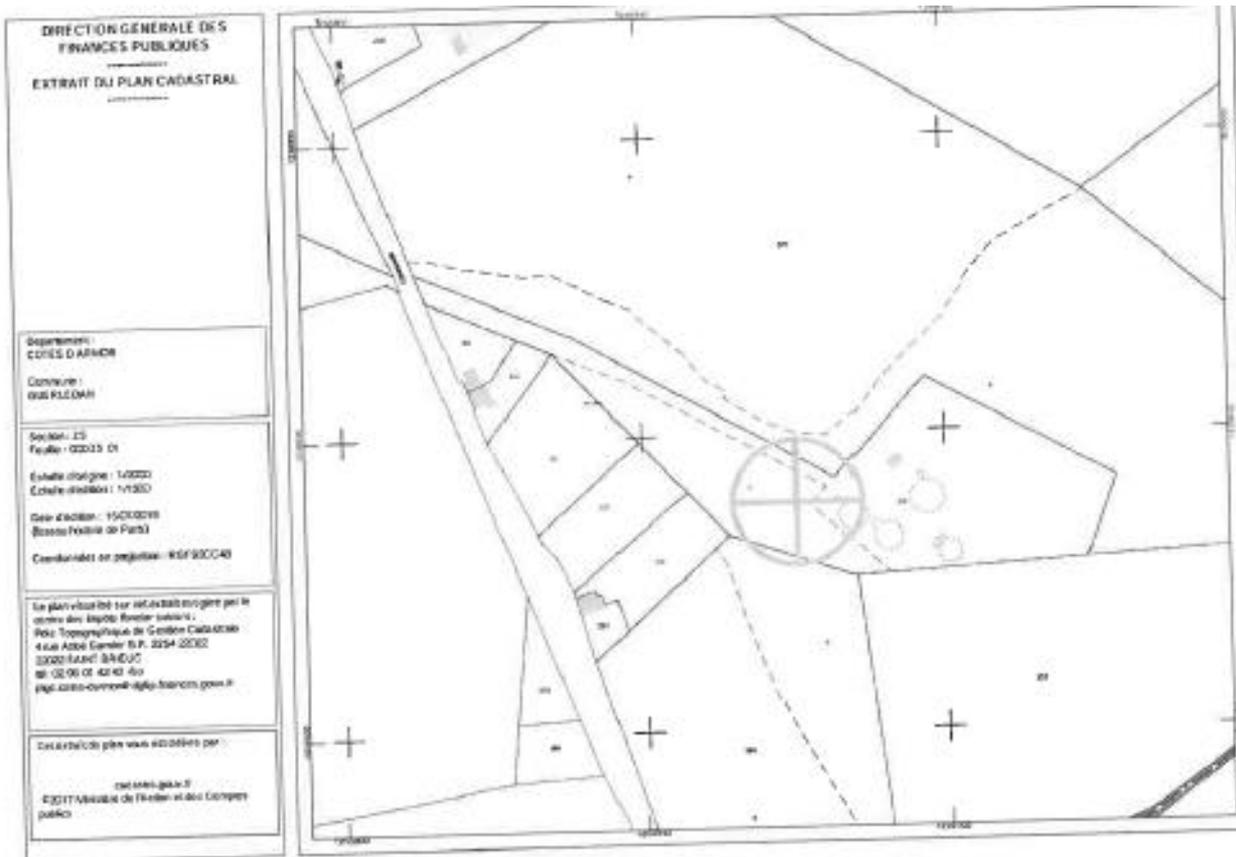
Sur ce montant, 32 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le renouvellement, 54 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes d'élevage à 14 %.



Répartition des montants collectés

## 4 – Projet de radiotéléphonie Orange à Pont-Alpin (Mûr-de-Bretagne)

- Améliorer la couverture téléphonique
  - Installation d'une station relais
  - mise à disposition d'un emplacement communal de 40 m<sup>2</sup> à Pont-Alpin.



## 4 – Projet de radiotéléphonie Orange à Pont-Alpin (Mûr-de-Bretagne) - suite

### **A la charge exclusive de l'opérateur :**

- travaux d'aménagement ;
- entretien des emplacements loués et des équipements ;
- abonnement nécessaire en énergie (l'ouverture d'un compteur à son nom) ;
- modifications / extensions des équipements ;
- réparations nécessaires au bon entretien.

## 4 – Projet de radiotéléphonie Orange à Pont-Alpin (Mûr-de-Bretagne) - suite

- bail d'une durée de **12 ans** à compter de la date de signature, renouvelable par période de 6 ans.

Loyer décomposé comme suit :

- à la date de la signature jusqu'à l'ouverture du chantier et de la pose des équipements : **500 € TTC.**
- à la date du 1<sup>er</sup> jour civil du mois du début de chantier, de la construction et de la pose des équipements : **2 500 € TTC.**

### Délibération proposée :

- **APPROUVE** le bail proposé par l'opérateur Orange.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## 5 – Nouveau règlement intérieur ALSH « Le petit monde »

- Objectif : rappeler aux familles de
  - respecter les délais d'inscription, les horaires et instaure une date limite d'inscription pour une meilleure organisation.
  - déposer les demandes uniquement au Pôle Enfance auprès de Carole CAIL

### Délibération proposée :

- **ADOpte** le nouveau règlement de l'ALSH applicable au 01/12/19.



## Accueil de Loisirs Sans hébergement



**NOUVEAU  
REGLEMENT**

### Règlement intérieur et tarification 2019/2020

Lieu des activités :

8 Place Sainte Suzanne 22530 GUERLEDAN Mûr de Bretagne

Déjeuner : Restaurant Scolaire

Fonctionnement à l'année : Mercredi + vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps + ETE) à l'exception de Noël.

Age des enfants accueillis : 3 à 12 ans

Garderie : ouverture le matin de 7 H 30 à 9 H 00 et le soir de 17 H 30 à 18 H 30  
(tarif : 0.50 € la ½ heure)

Celle-ci est réservée aux enfants fréquentant 1 ALSH et sur inscription

### MODALITES d'inscription SUR FICHE MENSUELLE :

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer **Uniquement** au

Pôle Enfance ; auprès de Mme CAIL Carole, au 8 place Sainte Suzanne Mûr de Bretagne  
22530 GUERLEDAN et **non en MAIRIE à l'accueil, ou dans les boîtes aux lettres**

**Nous mettons en place un nouveau règlement.**

**Nous vous remercions de bien vouloir anticiper vos inscriptions.**

**Notre volonté est d'accueillir vos enfants toujours dans les meilleures conditions  
(norme encadrement animateur/repas au niveau du restaurant  
scolaire /sortie/transport.**

### MERCREDI :

Inscription ponctuelle pour **le JEUDI avant 14 h pour le MERCREDI suivant**

**La FICHE MENSUELLE ALSH du mercredi sera à rendre le 20 du mois précédent.**

**PETITES VACANCES ET ETE :**

	Période	Inscription Jusqu' au
TOUSSAINT	DU 21/10 au 31/10/2019	LUNDI 14 OCTOBRE
HIVER	DU 17 au 28/02/2020	LUNDI 10 FEVRIER
PÂQUES	DU 14/04 au 24/04/2020	LUNDI 06 AVRIL
ETE	DU 06/07/2020 au 28/08/2020 Il n'y a pas d'inscription à la demi - journée	LUNDI 15 JUN

Le planning et le formulaire d'inscription seront  
disponible sur le site de la mairie et vous seront envoyé  
par mail.

Les enfants seront accompagnés par leurs parents jusqu'au centre et enregistrés par les  
Animateurs de l'ALSH.

Téléphone au bureau : 02 96 67 29 09/ 06 01 72 10 05  
(Aucune inscription par téléphone)

E-MAIL : [alsh.guerledan@orange.fr](mailto:alsh.guerledan@orange.fr)  
Site internet : [www.murdebretagne.net](http://www.murdebretagne.net) / Rubrique petite enfance  
ALSH : Fiche de renseignements + Planning

**MODALITES DE FACTURATION**

Les tarifs incluent selon la période : collation – repas - goûter

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE DE 2 JOURS durant l'été ou les petites vacances scolaires.**  
**Inscription pour la journée de SORTIE : un tarif de 15 € sera appliqué**



QF	512	512 à 662	663 à 872	873 à 1137	QF SUP. A 1137 ou Inconnu
Journée entière	6.10 €	8.15 €	11.20 €	12.75 €	14.25 €
1/2 JOURNEE Mercredi ou Cap Sport	3.65 €	4.90 €	6.73 €	7.65 €	8.90 €
Semaine	27.45 €	36.70 €	50.90 €	57.00 €	63.15 €
Réduction à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant/semaine :					4.00 €
Mini camp (5 jours avec repas) :					135.00 €
Plus-value des sorties extérieures pour les Non-inscrits de la semaine :					3.00 €
Plus-value en cas de journée sans inscription préalable :					5.00 €
Garderie 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30 (P/tranche de ½ heure) :					0.50 €

LA FACTURE VOUS SERA ADRESSEE LE MOIS SUIVANT

Règlement en Mairie, chèque libellé à l'ordre du trésor public

**PIECES ADMINISTRATIVES à fournir lors de l'inscription**

- N° allocataire CAF/Justificatif de domicile
- copie des pages de vaccination du carnet de santé
- attestation d'assurance responsabilité civile
- attestation de la CAF ou MSA indiquant votre quotient familial
- Demande écrite et signée des parents si partage de la facture
- Jugement de divorce stipulant les droits de l'autorité parentale, en cas de séparation des familles

A défaut de justifier du Quotient Familial, le tarif maximum est appliqué.

Les chèques vacances ANCV et chèque **CESU** viendront en déduction de votre participation

En cas de maladie : **le certificat médical est obligatoire pour la non facturation de la période inscrite**

**Nous remercions les familles de respecter les horaires pour le bon fonctionnement de l'ALSH**

## 6 – Modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerné Huel (SMKU)

- Loi NOTRe : a entraîné une refonte de la carte intercommunale dans le département notamment dans le domaine de l'eau.
- Représentativité des collectivités adhérentes (arr. préfectoral 29/06/2011) devenue inadéquate avec les volumes vendus aux adhérents et abonnés du SMKU.
- Comité Syndical du 12/04/19 a validé la modification des statuts :
  - 1 délégué / 1 000 abonnés raccordés + 1 délégué / EPCI
  - chaque délégué aura 1 suppléant

### Délibération proposée :

- **VALIDE** la modification des statuts proposée.
- **ADOpte** le projet de statuts correspondant.
- **APPLIQUE** les nouvelles dispositions statutaires au 01/01/2020.

## 7– Viabilisation téléphonique des logements locatifs Côtes d'Armor Habitat, rue du Champ de Foire

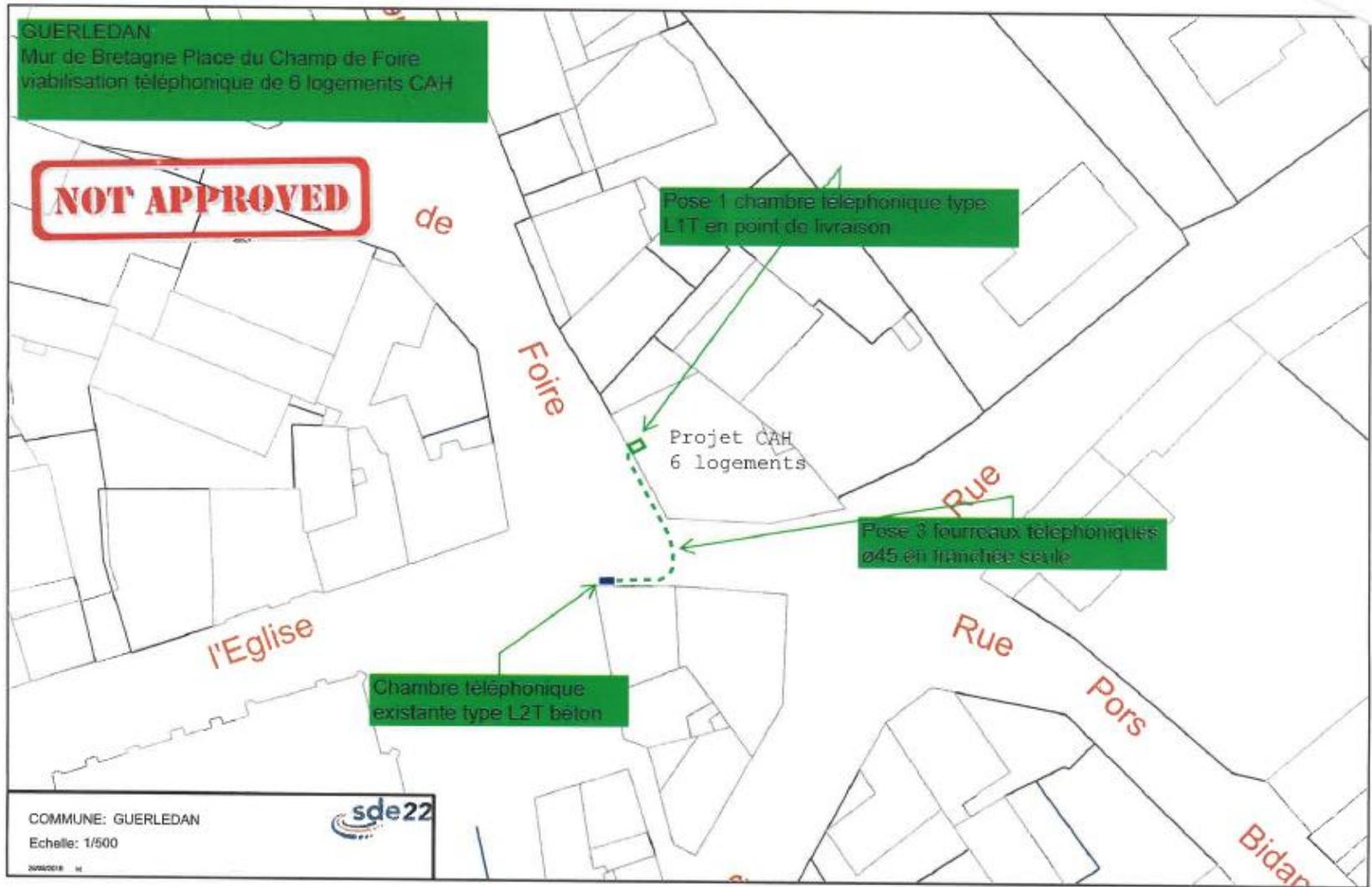
- Rappel projet : 6 logements dont 2 T2, 3 T3, 1 T4
- Permis de construire accordé
- Levé topo réalisé le 21/10/19
- Appel d'offres avant fin 2019
- Début travaux : avril 2020

### **○ Viabilisation téléphonique par SDE 22 de la parcelle située 2 rue du Champ de Foire pour 6 logements**

- coût des travaux : **2 900 € H.T.**
- participation commune : **80 % / montant HT = 2 320 € H.T.**

### **Délibération proposée :**

- **VALIDE** la participation de la commune soit 2 320 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.





**Atelier TROIS-ARCHITECTES**  
 SARL d'Architecture et conseil ce 20 000 €  
 31. av. Ch. de Gaulle / 29270 CARHAIX  
 Tél. 02 98 53 03 21 / Fax 02 98 99 14 72  
 trois-architectes@orange.fr  
 Siret 490 794 321 00017 - APE 711 - 2

**Atelier TROIS-ARCHITECTES**  
 31 avenue Ch. de Gaulle  
 29270 Carhaix-Plouguer  
 Tél. 02 98 53 03 21  
 Fax: 02 98 99 14 72  
 trois-architectes@orange.fr  
 22 janvier 2018

**Projet de construction de 6 logements intermédiaires**  
 rue du Champ de Foire  
 GUERLEDAN  
 Maître d'Ouvrage : Côtes d'Armor Habitat  
 Plan de masse - éch 1/200

La Directrice Générale  
 Christelle RIOU  
 30 JAN 2018  
 Pour la Directrice Générale  
 Christelle RIOU  
 Le Directeur-Adjoint  
 F. AUSSANAIRE

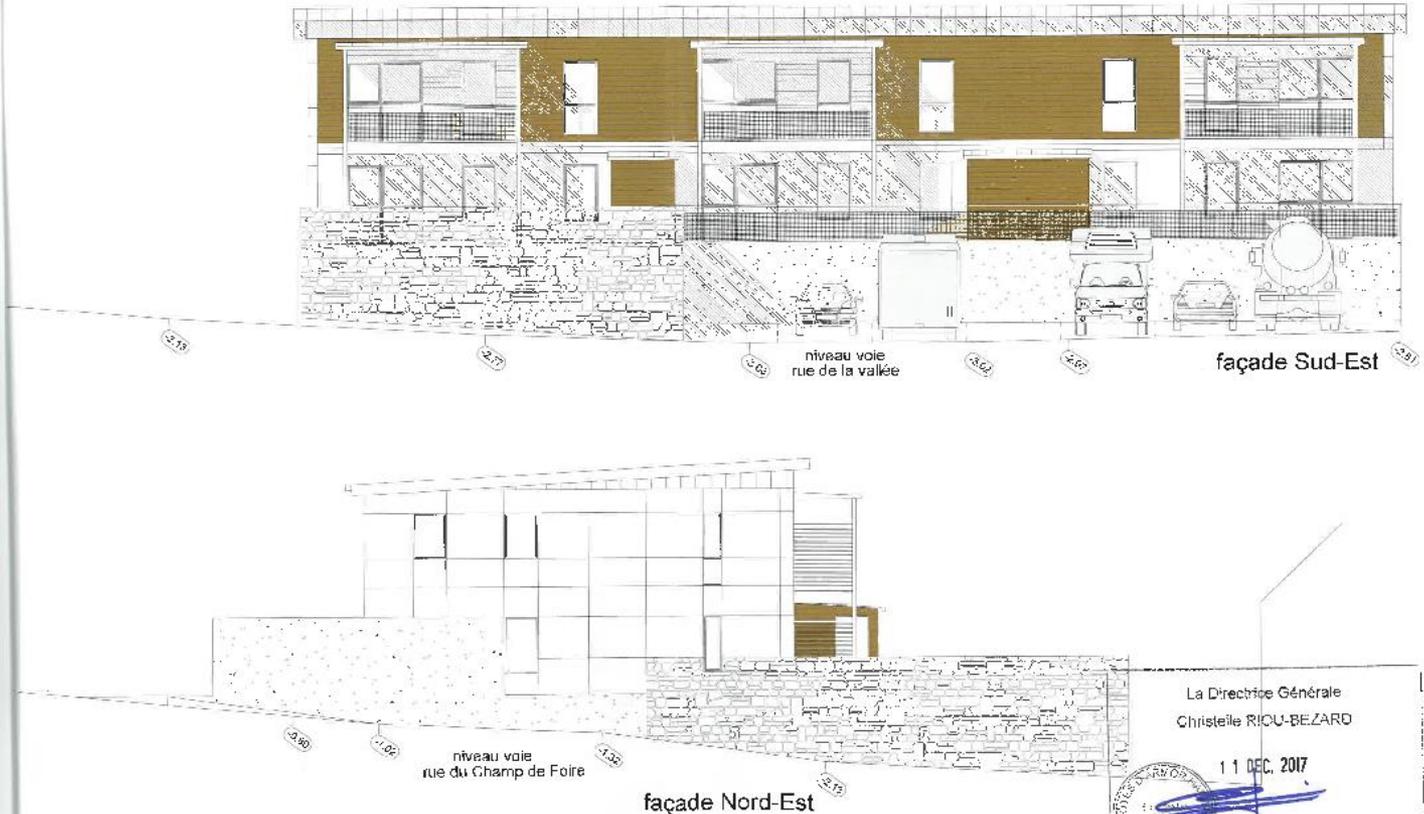
**APS**

PC 2b





CRUQUÉ BO



La Directrice Générale  
Christelle RICU-BEZARD

11 DEC. 2017



<p>Atelier TROIS-ARCHITECTES 31 avenue Ch. de Gaulle 29270 Carhaix-Plouguer Tél. 02 98 83 03 21 Fax. 02 98 99 14 72 trois-architectes@orange.fr</p>	<p>Projet de construction de logements... intermédiaires rue du Champ de Foire GUERLEDAN</p>	<p><b>APS</b></p>
<p>11 décembre 2017</p>	<p>Façades - éch 1/100</p>	<p>PC 5</p>

## 8 – Sécurisation de l'alimentation électrique de la plage de Landroannec

- Installation de bornes électriques sécurisées avec coupe-circuit
- coût de l'opération estimé à 27 100 € H.T.
- participation commune de Guerlédan : 60 % / coût total H.T. = 16 260 € H.T.

### Délibération proposée :

- **VALIDE** la participation de la commune soit 16 260 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

## 9 – Etude sur la restauration de la Chapelle Sainte-Suzanne – demandes de subventions

- offre préconisée par la DRAC : ARCHAEB – Frédérique LE BEC (Dinan) :  
21 620,10 € H.T.
  - DRAC 50 % = 10 810.05 € H.T.
  - Conseil régional 15 % = 3 243.01 € H.T.
  - Conseil départemental 15 % = 3 243.01 € H.T.
  - Fonds propres 20 % = 4 324.02 € H.T.

### Délibération proposée :

- **DECIDE** de solliciter les subventions présentées.

## 10 – Etude sur la restauration de la Chapelle Saint-Pabu – demandes de subventions

- offre préconisée par la DRAC : Agence Catherine PROUX Architectes (Rennes) : 37 307,00 € H.T.
  - DRAC 40 % = 14 922.80 € H.T.
  - Conseil régional 20 % = 7 461.40 € H.T.
  - Conseil départemental 20 % = 7 461.40 € H.T.
  - Fonds propres 20 % = 7 461.40 € H.T.

### Délibération proposée :

- **DECIDE** de solliciter les subventions présentées.

# 11 – Budget Général : décision modificative n° 6 – dotation aux amortissements

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

### DM n°6 - Dotation aux amortissements

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	7 109.86 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	7 109.86 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-28041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 109.86 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 109.86 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	7 109.86 €	0.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 109.86 €</b>	<b>7 109.86 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## 11 – Budget Général : décision modificative n° 6 – dotation aux amortissements – Suite

### Délibération proposée :

- o **ADOPTÉ** la décision modificative présentée

## 12 – Création d'un point de vente pour les producteurs locaux et relais associatif local – attribution des marchés de travaux (lots 1 et 4) : validation de la CAO du 16/09/19

1- Appel d'offres initial infructueux pour les lots 1 et 4

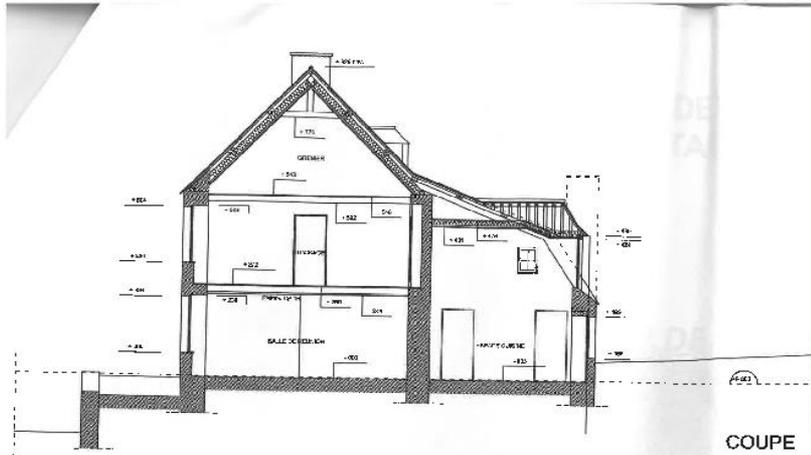
2- Procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (art. 30-1-2° du décret du 25/03/16)

Résultat :

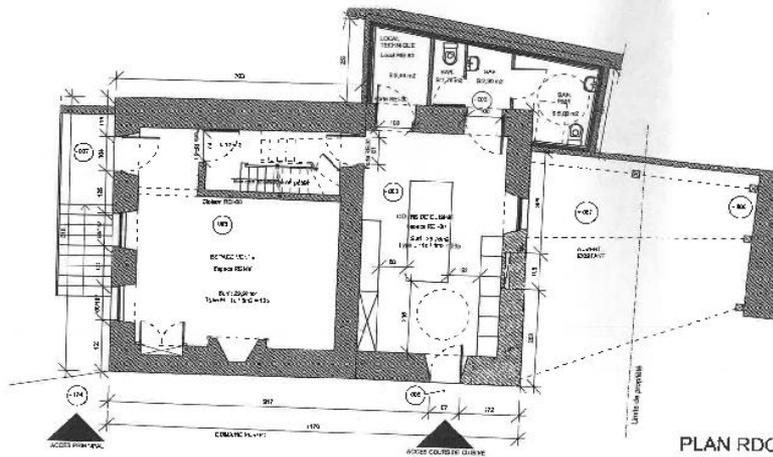
- Lot n° 4 – Electricité-plomberie/sanitaires-chauffage
  - Attributaire : SAVÉAN Éric – Mûr-de-Bretagne – 22530 Guerlédan
  - Montant : 13 923,00 € H.T.
  
- Lot n° 1 – gros-œuvre – maçonnerie
  - Attributaire : Constructions LE BIHAN - Laniscat – 22570 Bon-repos-Sur-Blavet
  - Solution de base : 100 638,02 € H.T.
  - désamiantage : 17 418,20 € H.T.
  - Montant total du marché : 118 056,22 € H.T.

### Délibération proposée :

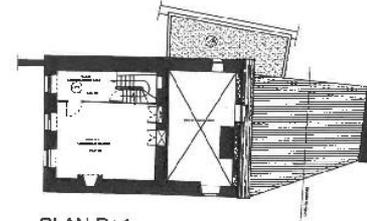
- **VALIDE** la décision de la CAO du 16/09/19.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.



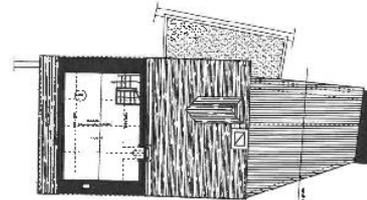
COUPE



PLAN RDC



PLAN R+1



PLAN R+2

LE MOËN Bernard  
Architectes D.P.L.G.  
10 rue de la République  
29500 LA FERrière  
Tel. 02 97 43 26 78

Annexe

COUPE ET PLAN  
PROJET  
ECHELLE 1/100

## 13 – Création point de vente producteurs locaux et relais associatif local : avenant au marché de maîtrise d'œuvre - validation CAO du 16/09/19

Nature de l'acte modificatif	Numéro de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
		HT	TTC	
AVENANT au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un point de vente pour producteurs locaux : validation de la CAO du 29/07/19	1	6 447.00	7 736.40	43.41
TOTAL		6 447.00	7 336.40	43.41
Nouveau montant du marché public		21 297.00	25 556.00	43.41

Marché de travaux d'un point de vente pour producteurs locaux et relais associatif local

Montant initial du marché : 14 850 € H.T.

Avenant n° 1 : 21 297 € H.T.

Écart introduit par l'avenant : 43,41 %

### Délibération proposée :

- **VALIDE** la décision de la CAO du 16/09/19.
- **ANNULE** la décision de la CAO du 29/07/19.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Commune de GUERLEDAN

**Estimatifs**

Lots	A.D.A.C.	Architecte	Résultats d'appel d'offres
1 – Gros-œuvre/Maçonnerie	43 810,00 € H.T	100 800,00 € H.T	118 056.22 € H.T
2 – Charpente, menuiseries, isolation, cloisons sèches	28 036,00 € H.T	63 000.00 € H.T	47 897.05 € H.T
3 – Couverture	9 800,00 € H.T	21 000,00 € H.T	24 415.30 € H.T
4 – Electricité, plomberie, sanitaires, chauffage	44 603,00 € H.T	14 700,00 € H.T	13 923,00 € H.T
5 – Carrelage, faïence	5 055,00 € H.T	10 500,00 € H.T	9 685.90 € H.T
<b>Totaux</b>	<b>131 104,00 € H.T</b>	<b>210 000,00 € H.T</b>	<b>213 957.47 € H.T</b>

**Observations**

**A.D.A.C.** réalise son estimatif pour la consultation de maîtrise d'œuvre, soit avant : relevés, projet déclaration préalable, etc...

- De nombreux postes sont oubliés : réseaux EU/EV et raccords au collectif, dalle BA entre le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> niveau
- Extension pour bloc sanitaires
- Arases maçonnées en réception de la charpente
- Percement entre l'appendix Nord et le corps principal
- Escaliers d'accès rez-de-chaussée/1<sup>er</sup> et 1<sup>er</sup>/combles
- Isolation du corps principal
- Réfection de la couverture nettement sous-estimée
- Idem pour le carrelage et la faïence
- Toutefois les lots techniques sont très surestimés

**Architecte**

- Budget dénoncé très bas dès la consultation de maîtrise d'œuvre
- Détail de l'estimation présenté avant l'ouverture des plis
- Estimation sans le désamiantage de : 17 418.20 € H.T

**Résultat d'appel d'offres**

- Y inclus désamiantage – dito
- Hors options : estimation architecte et résultat d'appel d'offres
- Selon analyse des plis de : juillet 2019

Fait à La Feuillée  
Le 12 septembre 2019

Bernard Le Moën  
Architecte D.P.L.G.

  
**LE MOËN Bernard**  
Architecte D.P.L.G.  
Haut-Menez Are  
29690 LA FEUILLEE  
Tél. 02 99 63 13

NotaRéfection des joints externes

- La solution de base provoquait la réfection des joints externes avec une provision de 50,00 MF, soit sur le devis de l'entreprise Le Bihan un montant de 4 500,00 € H.T.
- L'option envisageait la réfection totale des joints externes.
- Si l'option est retenue, il y a donc lieu d'enlever les 4 500,00 € H.T car cette option n'était pas demandée en plus-value.
- Les options de l'entreprise Le Bihan se portent à 21 180,40 € H.T. Il faut donc enlever les 4 500,00 € H.T de travaux de base (ce qui était fait dans l'analyse et la préparation des OS) portant ainsi les options à : 16 680,04 € H.T.

Le marché Le Bihan est donc de :

- Solution de base	:	100 638,02 € H.T
- Désamiantage	:	17 418,20 € H.T
<b>Solt</b>	:	<b>118 056,22 € H.T</b>

Ou avec les options

- Solution de base	:	100 638,02 € H.T
- Désamiantage	:	17 418,20 € H.T
- Options	:	21 180,40 € H.T
- Moins travaux de base	:	- 4 500,00 € H.T
<b>Solt</b>	:	<b>134 736,62 € H.T</b>

Et en enlevant les options :

134 736,62 € H.T - 21 180,40 € H.T + 4 500,00 € H.T = **118 056,32 € H.T**

Fait à La Feuillée  
Le 12 septembre 2019

Bernard Le Moën  
Architecte D.P.L.G.

 **LE MOËN Bernard**  
Architecte D.P.L.G.  
Henri Blarez Ais  
23690 LA FEUILLÉE  
Tél. 02 99 89 88 13

## 14 – Cession de logements locatifs par le CIAS à St-Guen : avis de la commune de Guerlédan

- Projet de vente de 2 logements à St-Guen :
  - Accession à la propriété
  - Récupérer des fonds pour l'entretien du parc actuel
  - logements estimés à 130 000 €

### Délibération proposée :

- **VALIDE** le projet de vente des deux logements à St-Guen par le CIAS.

## 15 – Personnel : modification du tableau des effectifs au 12/11/2019

- Un agent affecté aux espaces verts en arrêt depuis décembre 2016 va reprendre le service le 12/11/19 sur un poste aménagé, avec restrictions médicales.
- Pendant son absence, un agent a effectué son remplacement aux Espaces verts
- L'agent titulaire ne peut effectuer les tâches figurant sur sa fiche de poste
- Dans l'attente d'une réorganisation de service : recrutement d'un agent aux services techniques, affecté principalement aux espaces verts
- Proposition : créer un poste d'Adjoint technique en accroissement temporaire d'activité à temps complet à partir du 12/11/19 pour une période d'un an - Emploi : agent des espaces verts et agent polyvalent

### Délibération proposée :

○ **CRÉE** un poste d'adjoint technique au 12/11/2019 selon conditions exposées.

○ **ACTUALISE** le tableau des effectifs au 12/11/19.

## 16 – Personnel : modification du tableau des effectifs au 04/11/19

- poste de professeur des écoles en renfort 2 jours / semaine créé pour la classe bilingue Français-Breton à la rentrée 2019-2020
  - ➔ Recrutement Atsem toutes les matinées pendant l'année scolaire 2019-2020 au vu du nombre d'enfants fréquentant la classe bilingue.
  - ➔ proposition : créer un poste d'Adjoint d'animation en accroissement temporaire d'activité à temps non complet (DHS - 12 H 12 mn) du 04/11/19 au 05/07/20 inclus dans l'attente de l'évolution des effectifs à la prochaine rentrée scolaire

### Délibération proposée :

- **CRÉE** un poste d'Adjoint d'animation du 04/11/2019 au 05/07/2020.
- **ACTUALISE** le tableau des effectifs au 04/11/19.

## 17 – Questions diverses

- Réception et mise en service d'une balayeuse mutualisée avec St-Gilles-Vieux-marché
- Réception véhicule à l'EHPAD
- Restructuration-extension de la salle multisports : premières esquisses validées par Comité de pilotage
- LCBC : projet de transformation de la maison éclusière de Quénécan en gîte de randonnée.